

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 469

présenté par

M. Guedj, M. Aviragnet, M. Califer, M. Delaporte, M. David, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 10

Compléter cet article par la phrase suivante :

« Il se penche particulièrement sur les facteurs de non-recours à l'aide sociale à l'hébergement, notamment sur la diversité des pratiques des conseils départementaux, la tarification de la section hébergement et la composition du patrimoine des proches de la famille. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à enrichir le rapport prévu par cet article 10 d'une réflexion plus large sur l'ASH.

Il vise ainsi à se pencher notamment sur les facteurs de non-recours à l'ASH que sont :

- la diversité des pratiques des conseils départementaux,
- la tarification de la section hébergement,
- et la composition du patrimoine des proches de la famille.